



PERPIGNAN  
LA RAYONNANTE  
DIRECTION  
DE L'HABITAT

# CAHIER DES CHARGES DE CESSION

## FICHE N°16

Adresse : **6 rue François Marceau**  
**Quartier GARE**

On est fou  
du quartier de la Gare!

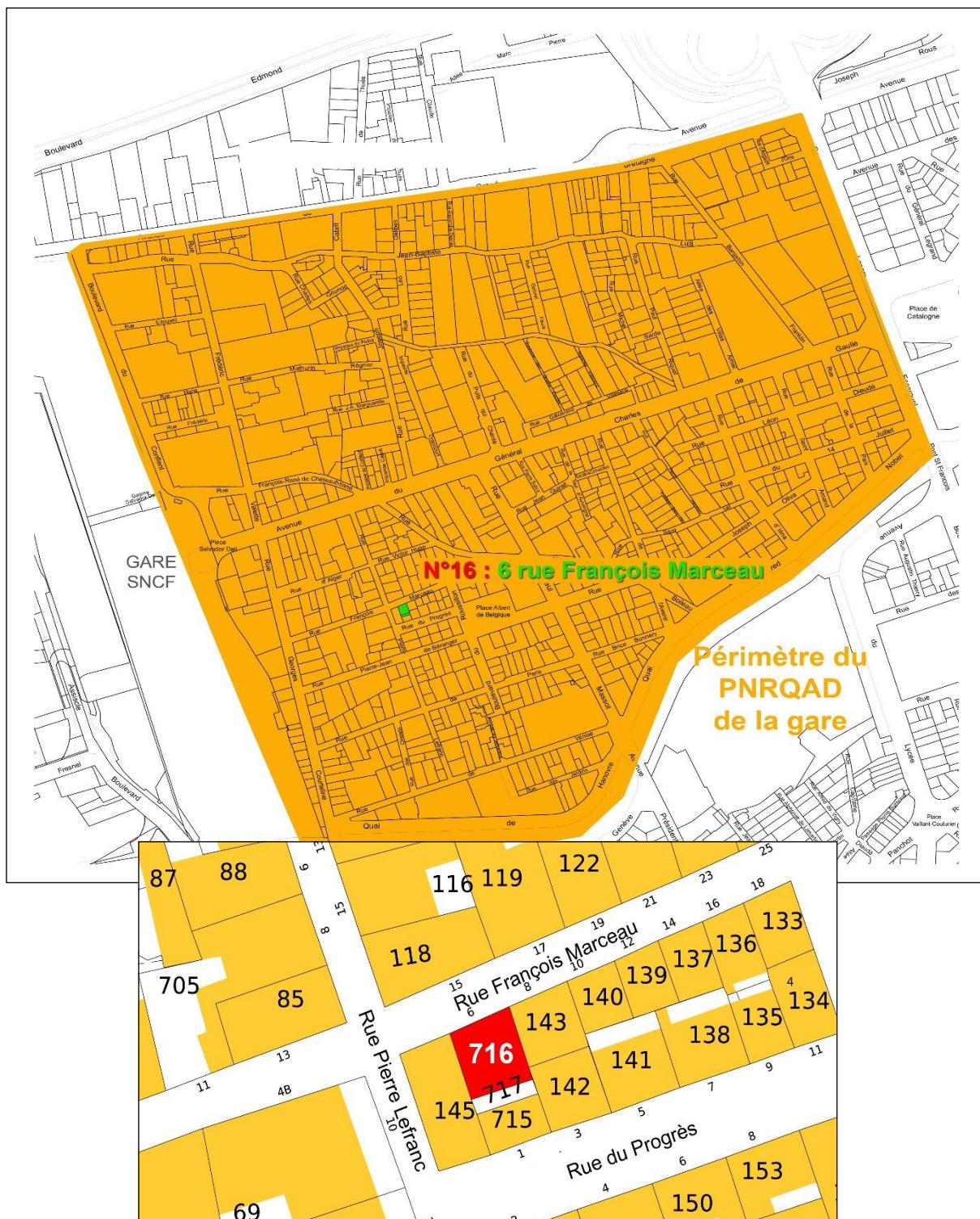
### L'objet de la cession

La Ville de Perpignan met à la vente cet **immeuble de caractère sis 6 rue François Marceau** ( cadastré AM716/AM717) en R+2, sur 2 faces, et développant 150m<sup>2</sup> de surface de plancher, sur une parcelle d'une contenance de 72m<sup>2</sup>.



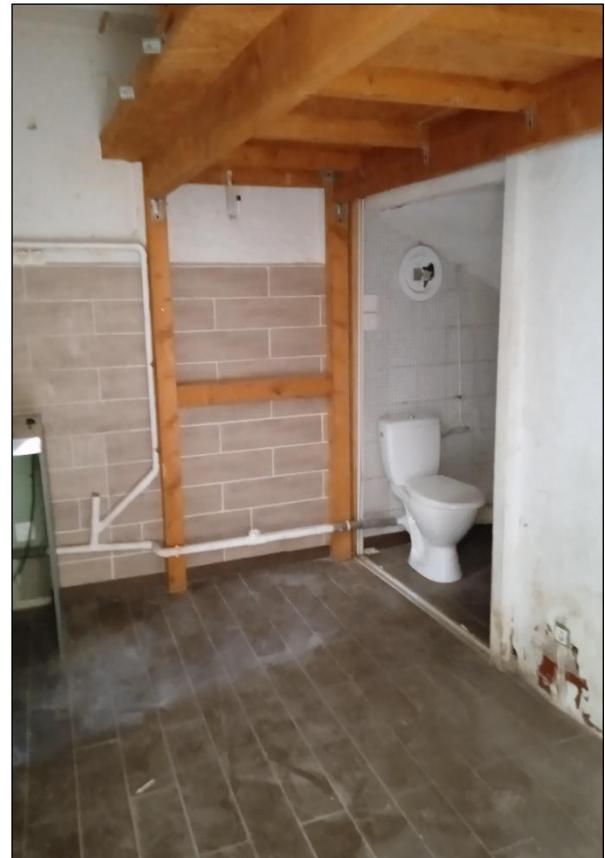
Cet immeuble est composé de sept logements. La façade principale est orientée au nord. Sa construction date des années 1900 et son environnement proche est constitué d'immeubles de la même époque, de même facture et de même hauteur (maximum R+2 et R+3). La vente concerne également la parcelle AM717 (16m<sup>2</sup>) pour moitié indivise.

## Plan de situation



## Photos

---



RDC



RDC



Façade Arrière



Escalier



R+1



R+2



Combles (R+3)

## **L'opération de réhabilitation**

---

L'objectif de cette opération est la réhabilitation de cet immeuble qui devrait permettre de créer environ 150 m<sup>2</sup> de surface.

Le programme proposé par l'investisseur ne devra pas excéder **3 logements maximum.**

Le bien est depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2017 sous Déclaration d'Utilité Publique Travaux (DUP), dans le cadre de l'opération de restauration immobilière (ORI) du quartier gare. (Arrêté n°PREF/DCL/BCLUE/2017152-0002).

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier de la gare via le **Programme d'Intérêt Général Renforcé**.

Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH. La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans état des lieux ainsi qu'une visite de l'immeuble sur demande.

### **Règlement pour candidater :**

Chaque dossier devra suivre le cahier des charges de la fiche immeuble et contenir les éléments suivants:

- ✓ La présentation de l'investisseur en tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur.
- ✓ Le projet de rénovation de l'immeuble avec les plans et coupes qui permettront aux services de la ville d'apprecier la qualité du projet. (typologie des logements).
- ✓ L'estimation du coût des travaux engagés avec les honoraires (architecte, Bureau d'étude,...).
- ✓ La proposition financière pour l'acquisition du bien.

La date limite de remise des offres est fixée au **15/11/2025**.

**Contact :**  
**Ville de Perpignan**  
**Direction de l'Habitat**  
**Equilibre Territorial de l'Habitat**  
**11 rue du Castillet – 2<sup>e</sup> étage**  
**PNRQAD@mairie-perpignan.com**  
**Tel : 04 68 66 33 97**